

Amendement à la décision du Conseil d'administration du 9 février 2022 sur les décisions relatives à la rémunérations des mandataires sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 7 avril 2022 a modifié comme suit les objectifs non financiers de Philippe Aymerich :

La phrase suivante :

« Les objectifs du Directeur général délégué en charge des réseaux France et internationaux concerneront :

- Poursuite de la croissance et du développement de Boursorama et des réseaux internationaux ;
- Bonne exécution et le respect des jalons du projet Vision 2025 des réseaux France en vue de la fusion qui devrait intervenir en 2023. »

est remplacée par :

« Les objectifs du Directeur général délégué en charge des réseaux France et internationaux concerneront :

- Poursuite de la croissance et du développement de Boursorama et gestion opérationnelle de la crise liée à la situation en Ukraine et en Russie ;
- Bonne exécution et le respect des jalons du projet Vision 2025 des réseaux France en vue de la fusion qui devrait intervenir en 2023. »